

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2019

L'an 2019 et le 24 Octobre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de TIREL Bernard, Maire.

Référence
2019-10-008

Objet de la délibération
URBANISME - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	12

Date de la convocation
18/10/2019

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 30/10/2019

Et

Publication ou notification du :

Présents : M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : DAVID Françoise, GERARD Séverine, ROUXEL Isabelle, MM : CHAUVIN David, CLAVIER Pierric, LEBRETON Angéli, LEDUC Eric, PABOEUF Patrick.

Excusés : BAUDU Jérôme donne pouvoir à CLAVIER Pierric, BURET Sylvain donne pouvoir à TIREL Bernard, FONTAINE Nicolas donne pouvoir à CHAUVIN David.

A été nommée secrétaire : ROUXEL Isabelle.

Objet de la délibération : **URBANISME - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

Dans le cadre de la révision générale du PLU, la commune a organisé l'**inventaire des zones humides**.

La mission s'inscrit dans le cadre des législations et réglementations suivantes :

- loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006,
- loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux qui précise que « les zones humides sont d'intérêt général » et prévoit des dispositions afin d'assurer leur préservation,
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2010-2015, en cours de révision qui fixe comme objectif la préservation des zones humides et de la biodiversité (orientation fondamentale n°8),
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine (révisé en 2015) qui demande la réalisation des inventaires de zones humides et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

L'objectif de la mission est de :

- **recenser** de manière **la plus exhaustive possible**, les **zones humides** à l'échelle communale, quelle que soit leur taille,
- **délimiter et cartographier** les **zones humides** de façon **la plus précise possible** en prenant en compte les zones humides limitrophes avec les communes riveraines,
- **caractériser** les **zones prospectées** à l'appui de la méthodologie du SAGE,

Le travail d'inventaire a été élaboré avec l'accompagnement d'un **groupe de travail** sur la commune. Le groupe de travail est composé d'exploitants agricoles, de représentants de la chasse, de la pêche et de toute personne ayant une bonne connaissance de terrain de sa commune.

Le bureau d'étude Ouest Am a ensuite été missionné pour réaliser l'**inventaire de terrain, entre novembre 2017 et février 2018** (période favorable aux inventaires de zones humides). L'inventaire est basé sur les critères du SAGE Vilaine :

- L'analyse des sols (analyses pédologiques à la tarière à main),
- L'analyse de la végétation pour les milieux naturels.

Afin de transmettre l'inventaire à la CLE du SAGE pour avis le Conseil doit approuver cette dernière. Un affichage des résultats en mairie et sur le site internet de la commune est fait depuis mai 2019 et aucune observation du public n'a été relevée.

Après délibération, le Conseil approuve cet inventaire (en annexes le rapport (1) et la carte (2) des ZH)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/10/2019
Le Maire, Bernard TIREL

